

LE 25 MAI 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-cinq mai deux mille vingt, à dix-neuf heures quarante-cinq, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol (vidéoconférence)
MM. Robert Charron
François Bélanger
Mmes Isabelle Gauthier (vidéoconférence)
Francine Charles (vidéoconférence)
M. Marc Laurin (vidéoconférence)

Sont également présentes :

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absent :

M. Jean Bouchard, maire

Est également absent :

M. Mario Boily, directeur général

424-05-2020 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 mai 2020, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

29. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-26, relativement à un projet intégré constitué de 14 habitations résidentielles, de type duplex jumelé, sis sur la rue Victor, sur le lot 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Octroi d'une aide financière à « Service de police de Mirabel » pour le projet intitulé « Embauche d'un analyste civil » (FSD-2020-12). (G5 500 N15601 #108889)
- b) Octroi d'une aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « On M l'achat local » (FSD-2020-18). (G5 500 N15601 #108936)

- c) Octroi d'une aide financière à la « Chambre de commerce et d'Industrie de Mirabel » pour le projet intitulé « Le Local de Mirabel » (FSD-2020-18). (G5 500 N15601 #108936)

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

11. Octroi d'une aide financière à « Comité de mise en valeur Sainte-Scholastique » pour le projet intitulé « Circuit historique, phase 2 » (FSD-2020-06). (G5 500 N15601 #108305)

425-05-2020 **Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8193, chemin du Chicot Nord (lot 5 818 486), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)**

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 38-04-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-017 formulée le 6 mars 2020 par « 9317-7285 Québec inc. (Yves Renaud) » ayant pour effet de permettre une aire de stationnement comprenant une allée de circulation ayant une largeur de 4 mètres alors que le règlement de zonage U-2300 exige que toute allée de circulation à double sens, desservant un bâtiment commercial, soit d'une largeur minimale de 6 mètres, pour la propriété sise au 8193, chemin du Chicot Nord (lot 5 818 486), dans le secteur de Saint-Augustin.

426-05-2020 **Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au bloc 100, montée Dobie (lots 6 256 286 et 6 256 284), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)**

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 42-04-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-020 formulée le 18 mars 2020 par « Les Habitations Innovatel 2007 inc. (Frédéric Laroche) » ayant pour effet de régulariser :

- l'implantation d'une habitation résidentielle, de type contiguë, avec garage (unité 103), ayant une marge avant secondaire de 7,93 mètres alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge avant secondaire minimale de 8 mètres;
- l'implantation d'une habitation résidentielle, de type contiguë, avec garage (unité 101), ayant une marge de 2,43 mètres avec l'allée de circulation alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge minimale de 2,5 mètres,

le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, minute 21245, préparé par Daniel Morin, arpenteur-géomètre, daté du 14 février 2020, pour la propriété sise au bloc 100, montée Dobie (lots 6 256 286 et 6 256 284), dans le secteur de Saint-Augustin.

427-05-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au bloc 200, montée Dobie (lots 6 256 294 et 6 256 287), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	--

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 43-04-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-021 formulée le 18 mars 2020 par « Les Habitations Innovatel 2007 inc. (Frédéric Laroche) » ayant pour effet de régulariser :

- l'implantation d'une habitation résidentielle, de type contiguë, avec garage (unité 201), ayant une marge avant de 6,57 mètres alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge avant minimale de 6,64 mètres;
- l'implantation d'une habitation résidentielle, de type contiguë, avec garage (unité 208), ayant une marge de 2,45 mètres avec l'allée de circulation alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge minimale de 2,5 mètres,

le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, minute 21276, préparé par Daniel Morin, arpenteur-géomètre, daté du 27 février 2020, pour la propriété sise au bloc 200, montée Dobie (lots 6 256 294 et 6 256 287), dans le secteur de Saint-Augustin.

428-05-2020 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8665, rang de La Fresnière (lot 1 554 278), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 44-04-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De reporter la dérogation mineure numéro 2020-022 formulée le 18 mars 2020 par « Lynda Cloutier et Daniel Béland ».

429-05-2020 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 12550, rue Service A-4 (lots 5 839 288 et 5 839 289), dans le secteur de Sainte-Monique (zone aéroportuaire). (X6 113)

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 45-04-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-023 formulée le 7 avril 2020 par « Mirajet 2015 inc. (Marc-André Théorêt) » ayant pour effet de régulariser l'implantation d'un hangar d'avion (bâtiment no 3) ayant une marge arrière de 0,14 mètre alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge arrière minimale de 7,5 mètres, le tout tel qu'il appert au certificat d'implantation, minute 43382, préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 5 septembre 2019, pour la propriété sise au 12550, rue Service A-4 (lots 5 839 288 et 5 839 289), dans le secteur de Sainte-Monique (zone aéroportuaire).

430-05-2020 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue 11 mai 2020, tel que présenté.

431-05-2020	Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 8 au 21 mai 2020.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 12 au 25 mai 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	1 092 329,96 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	13 748,95 \$
• TOTAL.....	<u>1 106 078,91 \$</u>

432-05-2020	Emprunt temporaire aux fins d'un règlement d'emprunt. (G5 214 103 N1018)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2367 *décrétant l'acquisition de véhicules, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins* a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 mai 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que pour et aux fins d'un règlement d'emprunt plus bas mentionné de la Ville de Mirabel, ce conseil autorise la trésorière qu'il soit fait à la Caisse populaire Mirabel, ou auprès des services financiers des institutions locales ou au fonds d'administration de la Ville de Mirabel, un ou des emprunt(s) temporaire(s) au taux d'intérêt préférentiel, et ce, afin de payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement en attendant l'émission d'obligations nécessaires pour le financement :

Règlement No	Montant total du règlement	Montant de l'emprunt	Montant de l'emprunt temporaire autorisé
2367	1 191 000 \$	1 191 000 \$	1 191 000 \$

433-05-2020 Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de Mirabel. (G5 214 103 N15636)

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec met en place un nouveau Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à bonifier son offre d'aide aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien à l'économie de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises est complémentaire aux aides existantes et proposées par la municipalité et est administré par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 avril 2020, des prêts pour quatre (4) projets ont été versés pour un montant de 70 000 \$ sur le montant total du Fonds d'aide d'urgence de 467 799 \$;

Il est proposé et résolu unanimement :

De verser une aide financière, sous forme de prêt ou d'une garantie de prêt, pour un montant total de 162 500 \$, dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », à dix-sept (17) entreprises admissibles déterminées par le Comité d'investissement de Mirabel et identifiées sous l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser, à cet effet, le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs au présent dossier.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 434-05-2020), COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

434-05-2020 Octroi d'une aide financière à « Comité de mise en valeur Sainte-Scholastique » pour le projet intitulé « Circuit historique, phase 2 » (FSD-2020-06). (G5 500 N15601 #108305)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-05-06;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 14 500 \$ à « Comité de mise en valeur Sainte-Scholastique », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Comité de mise en valeur Sainte-Scholastique », dans le projet intitulé « Circuit historique, phase 2 ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

435-05-2020 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue du Tisserand (lot 6 204 496), dans le secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Le Boisé Laurier inc. » par la résolution numéro 284-04-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(X3 412 S12 N15464)**

436-05-2020 Soumission relative à la construction d'un chalet de parc au parc Claude-Laliberté, dans le secteur de Saint-Canut. (2020-027) (G7 115 U3 N15546)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction Jarco inc. », la soumission relative à la construction d'un chalet de parc au parc Claude-Laliberté, dans le secteur de Saint-Canut, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 437 226,93 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 20 mai 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-027 préparé le 20 avril 2020 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro G7 115 N15546, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la présente dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

437-05-2020 Acquisition du réseau d'éclairage situé sur la rue du Tisserand (lot 6 204 496), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 412 U4 N15464 #108880)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Le Boisé Laurier inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur la rue du Tisserand (lot 6 204 496), dans le secteur de Saint-Canut.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

438-05-2020	Modification de la résolution numéro 904-11-2018 Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial et de réseau d'égout sanitaire sur une partie des lots 6 028 125 et 6 028 126, dans le secteur de Saint-Janvier, afin de modifier la superficie de la servitude pour le réseau d'égout sanitaire sur une partie du lot 6 028 126 et de modifier le nom d'un des cédants. (X3 512 S14 N15346 #104208)
--------------------	---

CONSIDÉRANT l'acte de servitude autorisé par la résolution numéro 904-11-2018 *Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial et de réseau d'égout sanitaire sur une partie des lots 6 028 125 et 6 028 126, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9224-3252 Québec inc. (Pascal Demers) »* et tel qu'il appert dudit acte publié sous le numéro 24 380 105 du Bureau de la publicité des droits de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la superficie de 201,3 mètres carrés de la servitude d'égout sanitaire acquise afin de la réduire à 168,2 mètres carrés et de modifier le nom d'un des cédants;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De remplacer le deuxième (2^e) alinéa du premier (1^{er}) paragraphe de la résolution numéro 904-11-2018, pour se lire comme suit :

D'acquérir de « Mélissa Lord et Martin Lemay » ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente d'un réseau d'égout sanitaire sur une partie du lot 6 028 126, dans le secteur de Saint-Janvier, d'une superficie approximative de 168,2 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 29 avril 2020, par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11 330 de ses minutes.

Les servitudes sont acquises en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des cédants.

D'autoriser la modification de l'acte de servitude publié sous le numéro 24 380 105 du Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Terrebonne, afin d'y modifier l'assiette de servitude sur une partie du lot 6 028 126 pour le réseau d'égout sanitaire.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'abroger la résolution antérieure relative au présent dossier, soit la résolution numéro 900-09-2019.

439-05-2020 Acquisition d'une partie du lot 2 653 635, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Daniel Lavoie et Jean-Pierre Émond ». (G7 100 N15392 #108913)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'entériner l'offre d'achat dûment signée par la directrice du Service du génie en date du 18 décembre 2019 et dûment acceptée par « Daniel Lavoie et Jean-Pierre Émond », en date du 12 mars 2020, relativement à l'achat d'une partie du lot 2 653 635, dans le secteur de Saint-Janvier, d'une superficie approximative de 25,2 mètres carrés, tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser l'achat dudit lot.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

De mandater Lefebvre, Lefebvre, Théorêt, notaires pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

440-05-2020 Acquisition d'une partie du lot 5 668 041, dans le secteur de Saint-Canut, de « Immeubles Marché St-Canut inc. ». (G7 100 N13922 #108916)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'entériner l'offre d'achat dûment signée par la directrice générale adjointe et dûment acceptée par « Immeubles Marché St-Canut inc. », en date du 15 mai 2020, relativement à l'achat d'une partie du lot 5 668 041, dans le secteur de Saint-Canut, d'une superficie approximative de 222,6 mètres carrés, tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser l'achat dudit lot.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

De mandater le notaire Me Francis Renaud, pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

441-05-2020 Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec la compagnie « 9374-0272 Québec inc. (Hydrotek Hydroponics) ». (X3 512 U4 N14536 #108901)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, à intervenir entre la Ville de Mirabel et la compagnie « 9374-0272 Québec inc. (Hydrotek Hydroponics) », tel qu'il appert d'un projet d'entente daté du 25 mai 2020 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

442-05-2020 Entente avec la Ville de Saint-Colomban concernant des travaux d'entretien sur une partie de territoire de la Ville de Mirabel. (X3 212 102 U4 N1945)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir entre la Ville de Saint-Colomban et la Ville de Mirabel concernant des travaux d'entretien sur une partie du territoire de la ville, soit sur une partie du chemin de la Rivière-du-Nord enclavée entre la ville de Lachute et la Ville de Saint-Colomban, sur une longueur de 4,1 km, tel qu'il appert d'un projet d'entente daté du 25 mai 2020 ou de tout projet d'entente substantiellement conforme au présent projet d'entente.

443-05-2020 Adoption du projet de règlement numéro P-2392 concernant la division du territoire de la municipalité en dix districts électoraux pour l'élection générale de l'année 2021. (G8 400)

Il est proposé et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro P-2392 concernant la division du territoire de la municipalité en dix districts électoraux pour l'élection générale de l'année 2021, tel que présenté.

444-05-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant la division du territoire de la municipalité en dix districts électoraux pour l'élection générale de l'année 2021. (G8 400) (2392)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant la division du territoire de la municipalité en dix districts électoraux pour l'élection générale de l'année 2021.

445-05-2020 Adoption du règlement numéro 2390 concernant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2390, tel que présenté.

446-05-2020 Autorisation au directeur général à signer un contrat de travail pour l'embauche d'une ressource professionnelle au Contentieux - Ville de Mirabel. (G4 112 U4 et G4 200 U4)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à signer un contrat de travail pour un poste de professionnel au Contentieux - Ville de Mirabel avec Me Karine Lalonger, à titre d'avocate.

447-05-2020 Nomination au poste d'opérateur de surfaceuse à glace, préposé et journalier-chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer Éric Robert, au poste d'opérateur de surfaceuse à glace, préposé et journalier-chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

448-05-2020 Embauche au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher Jean-Marc Rouleau, au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur pour le Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

449-05-2020 Embauche au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'embaucher Andy Vachon, au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur pour le Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

450-05-2020 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-23, relativement à l'aménagement d'un stationnement hors-rue, d'une propriété commerciale, sis au 8193, chemin du Chicot Nord, sur le lot 5 818 486, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-23 de « 9317-7285 Québec inc. (Yves Renaud) » relativement à l'aménagement d'un stationnement hors-rue, d'une propriété commerciale, sis au 8193, chemin du Chicot Nord, sur le lot 5 818 486, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 39-04-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-23 de « 9317-7285 Québec inc. (Yves Renaud) »

relativement à l'aménagement d'un stationnement hors-rue, d'une propriété commerciale, sis au 8193, chemin du Chicot Nord, sur le lot 5 818 486, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté.

451-05-2020	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-24, relativement à la construction d'un hangar d'avions, sis au 12550, rue Service A-4, sur les lots 5 839 288 et 5 839 289, dans le secteur de Sainte-Monique (zone aéroportuaire). (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-24 de « Mirajet 2015 inc. » relativement à la construction d'un hangar d'avions, sis au 12550, rue Service A-4, sur les lots 5 839 288 et 5 839 289, dans le secteur de Sainte-Monique (zone aéroportuaire), dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 46-04-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-24 de « Mirajet 2015 inc. » relativement à la construction d'un hangar d'avions, sis au 12550, rue Service A-4, sur les lots 5 839 288 et 5 839 289, dans le secteur de Sainte-Monique (zone aéroportuaire), tel que présenté.

452-05-2020	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-27, relativement à un projet intégré constitué de 4 habitations résidentielles, de type multiplex isolé, sis sur le boulevard de Saint-Canut, sur le lot 6 047 651, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-27 de « La Corporation Steckmar (Sébastien Chevarie) » relativement à un projet intégré constitué de 4 habitations résidentielles, de type multiplex isolé, sis sur le boulevard de Saint-Canut, sur le lot 6 047 651, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 50-05-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-27 de « La Corporation Steckmar (Sébastien Chevarie) »

relativement à un projet intégré constitué de 4 habitations résidentielles, de type multiplex isolé, sis sur le boulevard de Saint-Canut, sur le lot 6 047 651, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

453-05-2020	Mandat du maire et le défaut d'assister aux séances. (G1 211 101)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Jean Bouchard n'a pas assisté aux séances publiques de ce conseil depuis la séance extraordinaire du 6 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le 9 mars 2020, le conseil adoptait la résolution 227-03-2020 à l'effet qu'il soit décrété que le défaut de monsieur le maire d'assister aux séances du conseil, dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité n'entraîne pas la fin de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a été absent depuis le 9 mars, dû à des motifs sérieux et hors de son contrôle, tel que confirmé par les médecins soignants et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a confirmé sa volonté à poursuivre son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit se prononcer à nouveau concernant le mandat du maire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) stipule que le conseil peut, en temps utile, décréter que le défaut d'assister aux séances du conseil, n'entraîne pas la fin du mandat du membre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Patrick Charbonneau a été nommé maire suppléant dans l'intervalle;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil se prévale de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qu'il soit décrété que le défaut de monsieur le Maire, Jean Bouchard, d'assister aux séances du conseil, dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité, n'entraîne pas la fin de son mandat.

454-05-2020	Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec. (G3 316 N15638)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Connexion Laurentides, œuvrant sur le territoire de la municipalité, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE Connexion Laurentides assumera entièrement les coûts associés à la couverture d'assurance requise;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que ce conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommage de l'UMQ, Connexion Laurentides (Pôle régional d'innovation des Laurentides), à titre d'organisme partenaire, la Ville de Mirabel n'assumant par ailleurs aucune prime ni frais relativement à la présente.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 21 mai 2020. (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

455-05-2020 Octroi d'une aide financière à « Service de police de Mirabel » pour le projet intitulé « Embauche d'un analyste civil » (FSD-2020-12). (G5 500 N15601 #108889)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-05-05;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 15 000 \$ à « Service de police de Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Service de police de Mirabel », dans le projet intitulé « Embauche d'un analyste civil ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

456-05-2020 Octroi d'une aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « On M l'achat local » (FSD-2020-18). (G5 500 N15601 #108936)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 18 525 \$ à « Tourisme Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Tourisme Mirabel », dans le projet intitulé « On M l'achat local ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

457-05-2020	Octroi d'une aide financière à la « Chambre de commerce et d'Industrie de Mirabel » pour le projet intitulé « Le Local de Mirabel » (FSD-2020-18). (G5 500 N15601 #108936)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 83 245 \$ à la « Chambre de commerce et d'Industrie de Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par la « Chambre de commerce et d'Industrie de Mirabel », dans le projet intitulé « Le Local de Mirabel ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

458-05-2020	Levée de la séance.
--------------------	----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière